

<http://clg-irene-joliot-curie-mehun-sur-yevre.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article470>



Le règlement départemental du service de restauration

- Administration -

Publication date: jeudi 18 février 2021

Copyright © Collège Irène Joliot Curie - Mehun sur Yèvre - Tous droits

réservés

Le règlement départemental du service de restauration

Le service de restauration du collège relève de la compétence du Conseil départemental du Cher.

A ce titre, il fixe les tarifs et édicte un règlement qui s'applique à l'ensemble des collèges du département.